de tout droit et de tout pouvoir, il s'en suit que l'Etat ne se croit lié à aucune obligation envers Dieu, ne professe officiellennent aucune religion, n'est pas tenu de rechercher quelle est la seule vraie entre toutes, ou d'en préférer une aux autres, ni d'en favoriser une principalement; mais qu'il doit leur attribuer à toutes l'égalité en droit, à cette fin seulement de les empêcher de troubler l'ordre public. Par conséquent, chacun sera libre de se faire juge de toute question religieuse, chacun sera libre d'embrasser la religion qu'il préfère, ou de n'en suivre aucune si aucune ne lui agrée. De là découle nécessairement la liberté sans frein de toute conscience, la liberté absolue d'adorer ou de ne pas adorer Dieu, la licence sans borne et de penser et de publier ses pensées.

(*A suivre.*)

SOUHAITS DE BONNE ANNÉE.

Le Messager de Sainte Anne présente à ses abonnés ses souhaits les plus sincères au commencement de cette nouvelle année.

Que cette année soit pour tous une année de bonheur et de prospérité!

Nous prions sainte Anne, notre glorieuse patronne, de bénir ces vœux que nous déposons à ses pieds.

En retour, *Le Messager de Sainte Anne* demande bien respectueusement ses étrennes. Il tend la main à tous ceux qui n'ont pas encore payé leur abonnement. Que l'on se hâte, car la caisse est vide.